



Personnels administratifs

Faire vivre le service public, mais à quel prix ?

Conditions de travail : la situation est alarmante !

La CGT Éduc'action constate une forte détérioration des conditions de travail des personnels administratifs. Ce constat ne date pas d'aujourd'hui mais a été renforcé ces derniers mois par la crise suscitée par le COVID-19.

Les conséquences sur la santé des personnels sont désastreuses (troubles anxio-dépressifs, perte du sommeil, tension, pertes de mémoire, difficultés de concentration, médication et ses effets secondaires etc.) et engendrent des arrêts maladie... et des jours de carence !

Notre employeur joue trop souvent sur notre attachement à nos missions pour nous faire accepter des conditions de travail dégradées.

Rarement sont remis en cause la charge de travail, le non-remplacement des absents, le besoin de formation, l'organisation du travail ou le management.

Le « juste à temps », ça casse les agent-es !

La crise du COVID-19 a amplifié le phénomène de la politique de l'urgence permanente. Sommé-es de « rattraper le retard » en tenant des échéances comme si de rien n'était, nous sommes lessivés par la densité de travail.

L'urgence permanente génère stress et parfois de nombreuses heures supplémentaires et elle finit par déstabiliser même les plus chevronné-es.

La CGT Éduc'action constate un déplorable manque de formation des encadrant-es. Dépassé-es elles et

eux aussi par la charge de travail et l'improvisation permanente, ils-elles sont bien souvent dans l'incapacité d'apporter le soutien demandé. C'est vécu comme un véritable crève-cœur pour les collègues attaché-es au service public.

Il n'y a plus de temps dits « creux » dédiés à la réflexion sur les pratiques, la formation et l'organisation du travail. Les tuilages de postes sont rares et bien souvent les collègues se forment sur le tas.



La CGT revendique :

- ⇒ la réduction du temps de travail à 32h (abrogation de l'annualisation du temps de travail) ;
- ⇒ l'arrêt des cadences infernales et des injonctions contradictoires ;
- ⇒ la mise en place de tuilage systématique et de tutorat ;
- ⇒ une formation des encadrant-es à un management à l'écoute des personnels.

Non aux suppressions de postes !

La réduction des postes a un impact sur nos conditions de travail (600 postes supprimés en 2018 et 2019). Fonctionnant à flux tendu en termes de postes, la moindre absence a des répercussions sur la charge de travail.

Bien souvent les collègues en maladie ou en congé maternité ne sont pas remplacés, ou alors par des vacataires qui doivent apprendre le métier en un rien de temps.



La CGT revendique :

- ⇒ la création de postes de titulaires ;
- ⇒ la création d'un volant de titulaires remplaçant-es chez les personnels administratifs ;
- ⇒ la titularisation des personnels contractuels sans conditions de diplôme et de nationalité ;
- ⇒ le remplacement des personnels dès la deuxième semaine.

Non à l'individualisation des rémunérations

PRIME COVID : diviser pour mieux régner

Tous les personnels ont traversé la période de confinement dans des conditions de travail dégradées. Plutôt que d'augmenter les salaires, le ministre a choisi l'attribution d'une prime arbitraire et opaque qui crée partout des mécontentements et de supprimer des jours de congé pour des personnels en ASA. À l'heure d'un second reconfinement, il sera difficile pour l'administration d'exiger le même engagement des collègues alors même qu'elle a négligé l'immense majorité. **Plus que des paroles, on veut une augmentation de salaire pour toutes et tous.**

PFR puis RIFSEEP, des systèmes de rémunération indemnitaires ont pris de l'ampleur pour soi-disant corriger les « inégalités ». En réalité, ils visent à introduire le système méritocratique mettant les collègues en concurrence. Le RIFSEEP et ses groupes de fonctions ont plutôt cassé les logiques de travail collectif, ont suscité rancœurs et divisions entre personnels.

En lieu et place d'une véritable requalification des postes dans les corps supérieurs, les groupes de fonction sont un leurre pour les personnels. Pour 30 euros bruts supplémentaires, l'administration accentue la charge de travail ou confie des missions relevant de la catégorie supérieure.



La CGT revendique :

- ⇒ des ratios de promu-es/promouvables de 100 % par corps qui permettront à l'ensemble des personnels d'atteindre le dernier grade avant de partir à la retraite ;
- ⇒ l'intégration du régime indemnitaire dans le salaire par transformation en points d'indice ;
- ⇒ la hausse de la valeur du point d'indice et une revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires avec un rythme d'avancement unique dans un seul grade ;
- ⇒ la fin des inégalités de salaire femme/homme (fin des régimes indemnitaires et primes, prise en compte pour l'avancement et la retraite des périodes d'activités partielles ou d'inactivité liées à la parentalité...)
- ⇒ l'abrogation du dispositif RIFSEEP.